

Attribution d'un financement à l'Office de commerce et de l'artisanat du Briuadois (43)

Délibération n°17-48-B

Date de la convocation : 27 mars 2017

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie ANTON (Orléans)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole), représenté par M. Jean-Pierre BERGER

M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire)

M. Pierre BROSSELLIER (SICALA Anjou Atlantique)

M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole Val de Loire)

M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)

M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)

M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)

M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)

M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)

Mme Christian JODAR (Conseil départemental de la Loire)

M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE (Montluçon)

M. Bruno LIANCE (SICALA du Cher), représenté par M. François GAMBADE

M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)

M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire) à M. Bernard PALPACUER

Mme Frédérique COLAS (Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté) à M. Benoit FAUCHEUX

M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à M. Laurent GERAULT

Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE

Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire) à M. Jean-Paul BOISNEAU

M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Patrick BAGOT

M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Jacques CHEVTCHENKO

M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Christian CHITO

M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET

M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à Mme Stéphanie ANTON

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- -vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,

Etablissement public Loire Bureau du 17 mai 2017 Délibération n°17-48-B

- vu le règlement intérieur,
- -vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau,
- vu le budget de l'Etablissement,

décide

Article un

D'attribuer à l'Office de commerce et de l'artisanat du Brivadois (43) un financement de 500 € (soit 3,73 % de la dépense prévisionnelle de 13 400 €) pour l'organisation du Raid nature des gorges de l'Allier (4 juin 2017).

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Article deux

D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Le Président

de l'Établissement public Loire

Date de transmission

à la préfecture : 18 MAI 2017

昀Date d'affichage:

Date d'affichage:

19 MAI 2017

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services Jean-Claude EUDE

REÇU A LA PREFECTURE DE LA REGION CENTRE LE

Daniel FRECHET

18 MAI 2017

№ 0370